



MAIRIE DE LYNDE

**Arrêté Portant fermeture temporaire du terrain : les 23,24,25 et 28,29,30
juillet pour l'installation et démontage de la ducasse de Lynde**

ARRETE N°2025/n°33

Le Maire de la Commune de Lynde (59),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu l'organisation de **la ducasse de Lynde** par le comité des fêtes, **du 26 au 28 juillet 2025.**

Considérant qu'il y a lieu d'interdire l'accès au parc, pendant la période d'installation et de démontage de la ducasse par le Comité des fêtes,

ARRETE

ARTICLE 1: L'accès au parc de la commune sera interdit au public le temps de l'installation et du démontage de la ducasse par le comité des fêtes, **les 23,24,25,28,29,et 30 juillet 2025.**

ARTICLE 2: Le présent arrêté sera publié et affiché aux abords immédiats du parc.

ARTICLE 3: Monsieur le Maire, Monsieur le Responsable des Services Techniques sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 4: Ampliation du présent arrêté sera adressée :

- *A la Sous-Préfecture*
- *A Monsieur le Commandant de Gendarmerie d'Hazebrouck*
- *A Monsieur le Responsable des Services techniques*

Fait à Lynde, le 16 juillet 2025

Jean Michel PLAETEVOET

Le Maire

